

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 32

Procurations : 1

Délibération rendue exécutoire le :

- 2 OCT, 2014

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 22/09/2014

Affichage en date du : 22/09/2014

Publication de la présente en date du :

- 2 OCT, 2014

Réception en préfecture : - 1 OCT, 2014

L'an deux mille quatorze

le vingt neuf septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Jean-Pierre SOUBIGOU ayant donné procuration à M. Tony CHAUVET, M. Laurent ABERNOT.

Secrétaire de Séance : Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD.

N° 2014-09-06

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour 2013 Brest métropole océane.

Rapporteur : M. Francis GROSJEAN.

M. Francis GROSJEAN, conseiller municipal, rappelle que les articles L 1411-13, L 2313-1, L2224-5 et 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des rapports annuels d'activité des services d'eau, d'assainissement doit être faite au Conseil Municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ces rapports ont été présentés au Conseil de Communauté au cours de sa séance du 24 juin 2014.

Le Conseil de Communauté a délégué sous forme d'affermage, par une délibération du 28 février 1987, pour une durée de 25 ans, à la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (CEO) l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable et d'assainissement. Plusieurs avenants avaient complété depuis cette date le dispositif.

Deux avenants, votés lors du Conseil communautaire du 10 décembre 2010, avaient été présentés en vue d'acter la transition entre le contrat d'affermage avec la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone et la création de la Société Publique Locale « Eau du Ponant ». Cette nouvelle société publique locale qui associe les syndicats d'eau potable du chenal, du Four, de Kermorvan, de Landerneau et Brest métropole océane, est devenue depuis 1^{er} avril 2012, l'exploitant du service d'eau potable et d'assainissement.

La SPL « Eaux du Ponant », régie par les règles du droit privé, exploite désormais les réseaux de ces territoires dans le cadre d'une délégation de service public, par le biais de deux contrats de concession de travaux et de service public d'une durée de 99 ans.

➤ *Service de L'eau*

Le prix global de vente du m³, hors abonnement, s'établit à 4,25 € T.T.C. au 1^{er} janvier 2014, (soit une augmentation de 1,80 % par rapport à 2013), décomposé de la manière suivante :

Eau potable :	1,6228 €
Part SPL	1,4540 €
Part Communauté urbaine	0,1688 €

Assainissement :	2,0409 €
Part SPL	1,9419 €
Part communauté urbaine	0,0990 €

Agence de l'Eau Loire- Bretagne :	0,5866 €
Redevance prélèvement	0,0505 €
Redevance pollution	0,3271 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2090 €

Pour un abonné ordinaire situé dans la tranche de 1 à 500 m³, ayant consommé 120 m³ d'eau potable, il a été facturé la somme ci-dessous :

Eléments de la facture	Prix au 01/01/2012	Prix au 01/01/2013	Evolution 2013/2012	Prix au 01/01/2014	Evolution 2014/2013
Part de la collectivité	52,51€	20,26 €	-61,41 %	20,256 €	0%
Part de l'exploitant	139,88 €	174,12 €	+19,66 %	174,48 €	+0,2%
Agence de l'eau	44,26€	44,21€	-0,1%	45,312 €	+2,49%
TOTAL HT :	236,65 €	238,59 €	+0,5%	240,00 €	+0,5%
TVA 5,5%	13,01€	13,07€	-	13,20 €	
TOTAL TTC:	249,67€	251,66 €	+0,8%	253,48 €	+0,6%

En matière de production et de consommation, les données principales font apparaître les situations suivantes :

Volumes produits	14 061 450 m ³
Volumes importés	416 513 m ³
Volumes exportés	3 040 421 m ³
Volumes distribués	11 437 542 m ³
Volumes consommés	9 314 976 m ³

La population desservie s'élève à 207 267 personnes et le nombre d'abonnés à 56 201.

La consommation journalière moyenne s'élève à 120 litres/jour/habitant.

Pour 2013, le rendement du réseau a été de 84,1%.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de Santé a prélevé, en production et en distribution, 856 échantillons d'eau ont été analysés. Parallèlement, un programme d'auto-surveillance a été mené par les opérateurs à hauteur de 857 analyses en 2013.

L'eau distribuée au cours de l'année 2013 a présenté une bonne qualité sanitaire et bactériologique :

- Bactériologie : 407 analyses microbiologiques conformes sur 407 réalisées (taux de conformité de 100 %).

- Physico-chimie : 449 analyses conformes à la valeur réglementaire de 50 mg/l sur 449 réalisées (taux de conformité de 100 %), la valeur moyenne des teneurs en nitrate étant de 28 mg/l.

En conclusion sanitaire, l'eau de Brest métropole océane distribuée au cours de l'année 2013 a présenté une bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

➤ *Service de l'assainissement*

En ce qui concerne l'assainissement, les volumes totaux collectés sur l'ensemble des stations d'épuration ont augmenté de 0,6 % par rapport à 2012.

Les charges moyennes de pollution admises sur les stations de la Communauté Urbaine n'ont également que faiblement augmenté : + 2 % en global, chiffre cohérent avec la hausse globale du volume collecté (+ 0,6%).

Pour 2013, le rendement épuratoire des trois stations d'épuration de la Communauté Urbaine (Zone portuaire, maison blanche, Toul Ar Rannic) s'établit à 96% sur les matières en suspension et à 90 % sur la DCO (demande chimique en oxygène). Le rendement global de dépollution du système d'assainissement est de 82,6%.

Le ministère de l'Ecologie a indiqué une conformité de 100 % pour les trois stations d'épuration du fait de l'arrêté préfectoral en vigueur.

Le tonnage de boues produit par les stations d'épuration de Brest métropole océane est en hausse de 8,4 %. La quantité de boues produites en 2013 s'élève à 3 485 Tonnes, quantité en hausse par rapport à 2012 (3 218 tonnes).

Pour 2013, les rejets des trois stations d'épuration de la zone portuaire, de Toul Ar Rannic et de Maison Blanche ont été conformes, c'est à dire que les résultats d'auto-surveillance enregistrés présentent un nombre de non conformités inférieur à celui fixé par arrêté préfectoral de 1999.

Pour un abonné ordinaire situé dans la tranche de 1 à 500 m³, ayant 120 m³ d'eau usées à traiter, il a été facturé la somme ci-dessous :

Eléments de la facture	Prix au 01/01/2012	Prix au 01/01/2013	Evolution 2013/2012	Prix au 01/01/2014	Evolution 2014/2013
Part de la collectivité	108,91€	11,56 €	- 842,1%	11,88 €	+ 2,77%
Part de l'exploitant	124,18 €	226,42 €	+ 45,2 %	233,02 €	+ 2,91 %
Agence de l'eau	25,68 €	24,40 €	- 5,2 %	25,08 €	+ 2,78%
TOTAL TTC:	258,77 €	262,38 €	+1,4 %	269,98 €	+2,89 %

➤ *Service de l'assainissement non collectif*

Le service a fait l'objet d'une délégation de service public à Eau du Ponant le 1^{er} novembre 2013.

En 2012, le nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif était évalué à 14 052, correspondant à 5 300 habitations réparties sur 15 000 hectares. A la fin 2013, 99,3% des installations du territoire ont été contrôlées.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 30 septembre 2014

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20140929-delib2014-09-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 01/10/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

